VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SPORT ET THC

Par Bobbywilgrim Postée le 09/05/2023 17:40

Bonjour, Je viens ici poser ma question après plusieurs semaine de documentation à ce sujet. Sans trouver la réponse à ma question. Je pratique un sport au plus haut niveau et j'ai été récemment tester pour l'antidoping (chose qui est régulière dans ma pratique). Je fume régulièrement du cannabis et ayant déjà fait une vingtaine de test de ce type sans jamais avoir eu de problème car le cannabis est autorisé hors compétition. Or, cette fois ci m'étant beaucoup documenté, je remarque dans les petites ligne et protocole qu'il est possible que je sois sanctionné pour cela. Effectivement, le seuil de thc autorisé en compétition est de 150ng/ml et hors compétition aucune information à ce sujet. Ma question est là suivante ayant consommé la veille du test, est ce possible de dépasser ce seuil ? Si je ne le dépasse pas est-ce que cela n'apparaît pas ? Pourquoi n'ai je jamais été pénalisé pour ça par le passé ? Que recherche t'il dans ce genre de test ? Étant donné que cette substance est autorisé hors compétition je ne comprends pas pourquoi ou plutôt comment peuvent ils établir une sanction, qu'est-ce qui déterminerai HORS COMPÉTITION que je sois punissable ? Un seuil trop élevé ? Merci pour vos éclaircissement. En attente de votre réponse !

Mise en ligne le 12/05/2023

Bonjour,

Vous nous écrivez depuis la Suisse et notre service est un service français. Même si la législation devrait être la même dans tous les pays dans le cadre de la compétition de haut niveau, nous n'avons pas d'information précise à ce sujet étant donné que cela diffère d'une Fédération sportive à une autre.

Nous vous joignons donc, en fin de réponse, deux liens vers des contacts qui pourront peut-être répondre plus précisément à vos questions sur le dopage.

Ce que nous pouvons vous déjà vous dire c'est que, dans le cadre du dépistage de cannabis, la substance recherchée est le THC (Tétra-hydro-cannabinol).

Un test de dépistage urinaire permet de quantifier précisément le taux de THC contenu dans l'organisme, en ng/ml. Cela permet donc d'évaluer si une personne à un taux inférieur ou supérieur à 150ng/ml.

Par conséquent, une consommation occasionnelle hors compétition entrainera un taux de THC beaucoup plus faible qu'une consommation régulière. En cas de consommation occasionnelle, il faut compter 3 à 5 jours pour que le dépistage soit négatif.

Il est également possible d'utiliser des tests salivaires ou bien des tests urinaires à usage unique pour dépister la présence ou l'absence de THC dans l'organisme, mais pas sa quantité. Nous ne savons pas quels types de tests sont utilisés dans le cadre des compétitions de haut niveau.

Nous espérons avoir pu tout de même vous renseigner et vous souhaitons bon courage et bonne fin de journée,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- Antennes médicales de prévention dopage
- Agence française de lutte contre le dopage